

Renouvellement CNI

Une pré -demande sur le site gouvernemental **ANTS**

- Le N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Une photo d'identité de moins de 6 mois, ressemblante et non découpée
- Un justificatif de domicile de moins d'un an
- La carte d'identité actuelle (original + photocopie)
 - En cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
 - En cas de perte : la déclaration de perte préalablement complétée
- Un timbre fiscal d'un montant de 25 euros (uniquement en cas de perte ou de vol)
- Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée : un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée et que vous ne disposez pas de passeport valide (périmé depuis plus de 5 ans) : Acte de naissance de moins de 3 mois sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé
- Preuve du changement d'état civil le cas échéant (copie d'acte de mariage, de naissance etc...)

Pour un mineur, il vous faudra fournir également :

- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)
- Le jugement de divorce ou séparation en cas de double adresse

UNE PRISE DE RENDEZ-VOUS EST OBLIGATOIRE SUR LE SITE : rendezvousonline.fr



La présence du mineur est obligatoire

Tout dossier incomplet entrainera une annulation du rendez-vous